

FAFE CONSEIL

Expertise en recours contre les refus de visa Schengen

NOTICE D'UTILISATION

Recours Administratif contre un Refus de Visa

■■ IMPORTANT - DÉLAIS IMPÉRATIFS

Vous disposez de 30 JOURS à compter de la notification du refus de visa pour déposer votre recours administratif. Ce délai est strict et ne peut être prolongé. Un recours tardif sera automatiquement rejeté sans examen du dossier.

1. DOCUMENTS REÇUS DANS VOTRE COMMANDE

Votre commande comprend les documents suivants (joints au mail) :

■■ ATTENTION : Vous devez imprimer le courrier ET la liste des pièces justificatives.

■	Courrier de recours administratif	À IMPRIMER et envoyer signé
■	Liste des pièces justificatives	À IMPRIMER et joindre au dossier
■	Cette notice d'utilisation	Guide des démarches (consultation)

2. DÉMARCHES À EFFECTUER IMMÉDIATEMENT

ÉTAPE 1 : IMPRESSION DES DOCUMENTS

- Imprimez le courrier de recours administratif sur papier blanc de qualité (80g minimum)
- Imprimez la liste des pièces justificatives numérotée
- Vérifiez que toutes les pages sont bien imprimées et lisibles
- N'agrafez PAS les pages ensemble

ÉTAPE 2 : VÉRIFICATION DU COURRIER

- Relisez attentivement l'ensemble du courrier
- Vérifiez que toutes les informations vous concernant sont correctes

- Assurez-vous que le contenu correspond bien à votre situation

ÉTAPE 3 : SIGNATURE DU COURRIER

- Signez à la main sur la dernière page du courrier
- La signature doit être manuscrite (pas de signature électronique)
- Le courrier est déjà pré-daté

■ **Important** : Le courrier doit être signé par le demandeur du visa ou son représentant légal dûment mandaté.

3. CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Une **liste détaillée des pièces justificatives** à joindre à votre recours vous a été fournie séparément en pièce jointe du mail avec votre commande.

■ **Important** : Cette liste est numérotée et personnalisée selon votre situation. Vous devez **numéroter vos documents dans le même ordre** que celui indiqué sur la liste pour faciliter le traitement de votre dossier par l'administration.

ASSEMBLAGE DU DOSSIER :

- Consultez la liste des pièces justificatives imprimée
- Rassemblez tous les documents demandés
- Numérotez chaque document selon l'ordre de la liste (1, 2, 3, etc.)
- Classez les documents dans l'ordre numérique
- N'agrafez pas les documents (utilisez un trombone si nécessaire)
- Joignez la liste imprimée des pièces justificatives en première page après votre courrier

■ **Conseil** : Joignez uniquement des documents pertinents et authentiques. La qualité prime sur la quantité. Privilégiez les originaux ou copies certifiées conformes.

4. DESTINATAIRE ET MODALITÉS D'ENVOI

ADRESSE DU DESTINATAIRE (VISA SCHENGEN) :

Destinataire:	Sous-directeur des visas
Service:	Direction générale des étrangers en France (DGEF)
Adresse:	11 rue de la Maison Blanche
Code postal:	44036 Nantes
Objet:	Recours administratif contre un refus de visa Schengen

MODALITÉS D'ENVOI IMPÉRATIVES :

- **Envoi par LETTRE RECOMMANDÉE avec ACCUSÉ DE RÉCEPTION (LRAR)**
- L'envoi en LRAR est OBLIGATOIRE pour faire courir les délais légaux
- Conservez précieusement l'accusé de réception comme preuve de dépôt
- Conservez également une copie complète de votre dossier

■ Prenez en photo ou scannez tous les documents avant envoi

■■ **ATTENTION : Seul l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR) permet de prouver la date d'envoi de votre recours. Un envoi en lettre simple, par email, ou tout autre mode d'envoi ne sera pas recevable et votre recours sera rejeté.**

5. DÉLAIS ET CALENDRIER DE PROCÉDURE

Étape	Délai	À compter de	Remarques
Envoi du recours administratif	30 jours	Notification du refus	Délai impératif et strict
Réponse du sous-directeur	2 mois maximum	Réception du recours	Le silence = rejet implicite
Recours contentieux (si rejet)	2 mois	Réponse négative	Tribunal administratif de Nantes
Jugement en première instance	6 à 12 mois	Dépôt du recours contentieux	Variable selon encombrement

■ Point important sur les délais :

- Le délai de **30 jours** court à compter de la notification du refus (date de réception de la lettre de refus)
- Si le 30ème jour tombe un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prorogé au premier jour ouvrable suivant
- En cas de silence gardé par l'administration pendant 2 mois, vous disposez de 2 mois supplémentaires pour saisir le tribunal administratif
- Les délais sont calculés en jours calendaires (et non en jours ouvrables)

6. CONSEILS IMPORTANTS POUR MAXIMISER VOS CHANCES

✓ À FAIRE ABSOLUMENT :

- Envoyez votre recours le plus rapidement possible (ne pas attendre le dernier jour)
- Conservez toutes les preuves d'envoi et copies de documents
- Joignez des documents authentiques et récents (moins de 3 mois si possible)
- Vérifiez que tous les documents sont lisibles et complets
- Relisez attentivement le courrier avant signature
- Restez factuel et respectueux dans le ton du courrier
- Si besoin, faites traduire les documents en français par un traducteur assermenté

x À ÉVITER IMPÉRATIVEMENT :

- Ne pas dépasser le délai de 30 jours
- Ne pas envoyer en lettre simple ou par email
- Ne pas joindre de faux documents (risque pénal)
- Ne pas écrire de commentaires agressifs ou émotionnels
- Ne pas soumettre un dossier incomplet
- Ne pas oublier de signer le courrier
- Ne pas mélanger différentes demandes dans le même courrier

7. QUE SE PASSE-T-IL APRÈS L'ENVOI ?

SCÉNARIO 1 : Réponse favorable (Recours accepté)

- Vous recevrez une notification vous informant que votre recours est accepté
- Le consulat sera invité à réexaminer votre dossier
- Vous pourrez être convoqué pour un nouvel entretien
- Une nouvelle décision sera prise sur votre demande de visa

SCÉNARIO 2 : Rejet du recours administratif

- Vous recevrez une notification motivant le rejet
- Vous disposerez alors de 2 mois pour saisir le Tribunal administratif de Nantes
- FAFE Conseil peut vous accompagner pour cette étape contentieuse
- Le recours contentieux nécessite un nouveau service (non inclus dans la commande actuelle)

SCÉNARIO 3 : Absence de réponse (Silence administratif)

- Si aucune réponse n'est reçue dans les 2 mois : le recours est considéré comme rejeté
- Ce silence vaut décision implicite de rejet
- Vous pouvez alors saisir directement le Tribunal administratif de Nantes
- Le délai de 2 mois pour saisir le tribunal court à partir de la fin du silence (2 mois + 2 mois)

8. BESOIN D'AIDE OU DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES ?

L'équipe FAFE Conseil reste à votre disposition pour toute question.

Problème technique:	samaia.hub@gmail.com
Problème administratif:	fafe-conseil@gmail.com
Site web:	www.fafe-conseil.fr
Plateforme:	fafе.samayya.fr

9. CHECKLIST FINALE AVANT ENVOI

Avant de vous rendre à La Poste pour envoyer votre recours, vérifiez que vous avez bien :

- Imprimé le courrier de recours
- Imprimé la liste des pièces justificatives
- Relu attentivement le courrier
- Signé le courrier à la main (le courrier est déjà pré-daté)
- Rassemblé toutes les pièces justificatives demandées
- Numéroté les documents selon l'ordre de la liste
- Classé les documents dans l'ordre numérique
- Vérifié l'adresse du destinataire (Sous-directeur des visas, Nantes)
- Fait des copies de tous les documents pour vos archives
- Préparé l'enveloppe avec l'adresse correcte bien lisible
- Vérifié que vous êtes dans les délais (moins de 30 jours)
- Prévu de demander un envoi en LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR

■ Nous vous souhaitons plein succès dans votre démarche !

Votre recours a été rédigé avec soin par notre agent IA expert, développé en collaboration avec des spécialistes du droit des étrangers. Vous disposez maintenant de tous les arguments juridiques nécessaires pour contester efficacement le refus de visa.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question.